



Avril 2024

Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse

Rapport d'activités 2023



SOMMAIRE

I. Présentation du SYAGC	1
1.1 Historique.....	1
1.2 Les missions du SYAGC	1
1.3 Composition du SYAGC	3
Ses élus.....	3
Son équipe	3
II. Bilan Financier.....	4
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	4
2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	4
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement	5
2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement	5
III. Les principales actions du SYAGC en 2023.....	6
3.1 Rappel du contexte	6
3.2 Achèvement du CT Gartempe et Creuse 2020-2022.....	7
3.2.1 Bilan 2022 du CT Gartempe et Creuse.....	7
3.2.2 Bilan de fin de contrat	7
3.2.3 Finalisation du programme d'actions et signature du CT Gartempe et Creuse 2023-2025	7
3.3 Première année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025	8
3.3.1 Bilan 2023 du CT	8
3.3.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse	8
3.3.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse.....	9
3.3.4 Restauration des affluents Creuse : la Luire et le Ris.....	9
3.1.2 Restauration de la continuité écologique.....	14
3.1.3 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles	15
3.1.4 Actions de communication.....	16
3.1.5 Animation plans d'eau sur la Luire et la Carte.....	18
3.1.6 Indicateurs de suivi	18
3.1.7 Etude de l'état des sources et fontaines	19
3.2 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2023	19
3.2.1 Opération d'arrachage de la Jussie	19
3.2.2 Lutte contre le Ragondin	21
3.2.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe.....	21
3.2.4 Missions complémentaires.....	22
IV. Répartition des missions du SYAGC en 2023	22

I. Présentation du SYAGC

1.1 Historique

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), initialement dénommé syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et piscicole de la Gartempe, a été constitué par les 14 communes riveraines de la Gartempe dans le département par arrêté préfectoral n°83 du 4 octobre 1983. En 2018, le territoire du SYAGC s'est étendu aux communes riveraines de la Creuse. Il s'agit d'un syndicat mixte fermé.

Le SYAGC regroupe aujourd'hui 25 communes sur la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) : Port-de-Piles, Buxeuil, Les Ormes, Leugny, Saint-Rémy-sur-Creuse, Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, La Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Leignes-sur-Fontaine, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy.

Son territoire s'étend ainsi sur un linéaire de 477 km de berges.

1.2 Les missions du SYAGC

Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC) exerce pour le compte de ses adhérents et dans l'intérêt général les items 1^{er}, 2 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'environnement comme suit :

- l'aménagement d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement de cours d'eau pour lutter contre les inondations et atteindre les objectifs de bon état fixés par la réglementation en vigueur,
- la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

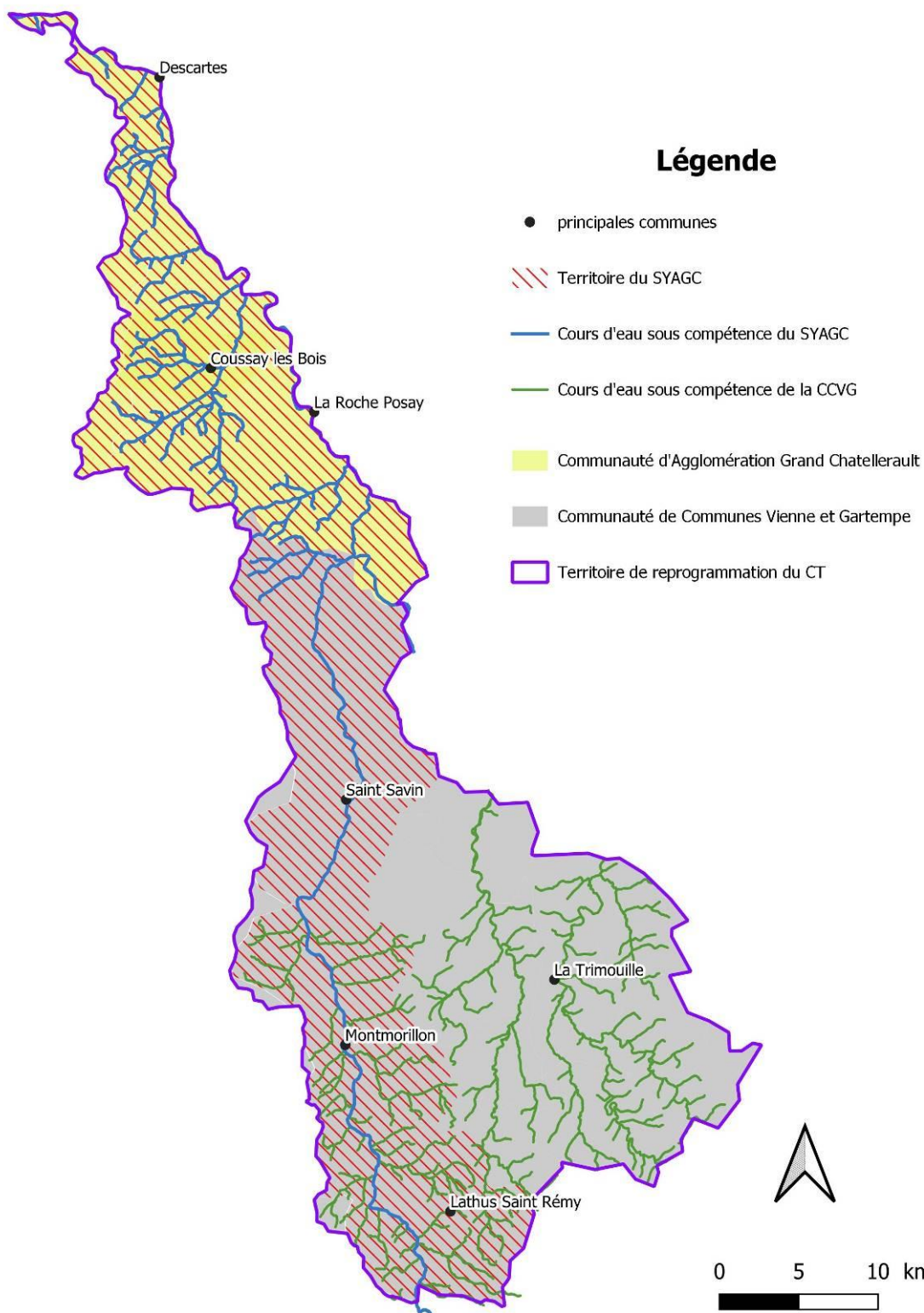
Ces compétences sont exercées sur :

- le cours principal de la Gartempe dans le département de la Vienne ainsi que ses affluents : l'Anglin, le Ris et la Carte sur les communes de La-Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé et La Bussière,

- le cours principal de la Creuse et l'ensemble de ses affluents dans le département de la Vienne, intégrant les ruisseaux de la Luire, de la Plate, du Gué de la Reine, du Montant, des Petites et Grandes Courances.

Le linéaire de berges s'élève à 340 199 mètres linéaires sur la CA Grand Châtelleraut et 136 730 mètres linéaires sur la CC Vienne et Gartempe soit un linéaire total de berges de 476 929 mètres linéaires.

Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse



1.3 Composition du SYAGC

Ses élus

Le comité syndical du SYAGC est composé de 25 délégués titulaires et de 25 délégués suppléants. Le bureau directeur est constitué d'un président, de 2 vice-présidents et de 4 délégués aux travaux.

Les élus	
Fonction	Nom
Président	William BOIRON
Vice-Président en charge du budget et du personnel	Eric BAILLY
Vice-Président en charge de la communication	Bruno PUYDUPIN
Délégués en charge des travaux	Christophe LEFOULON Olivier BONNIN Cécric PIAULT Alain GEORGES

Son équipe

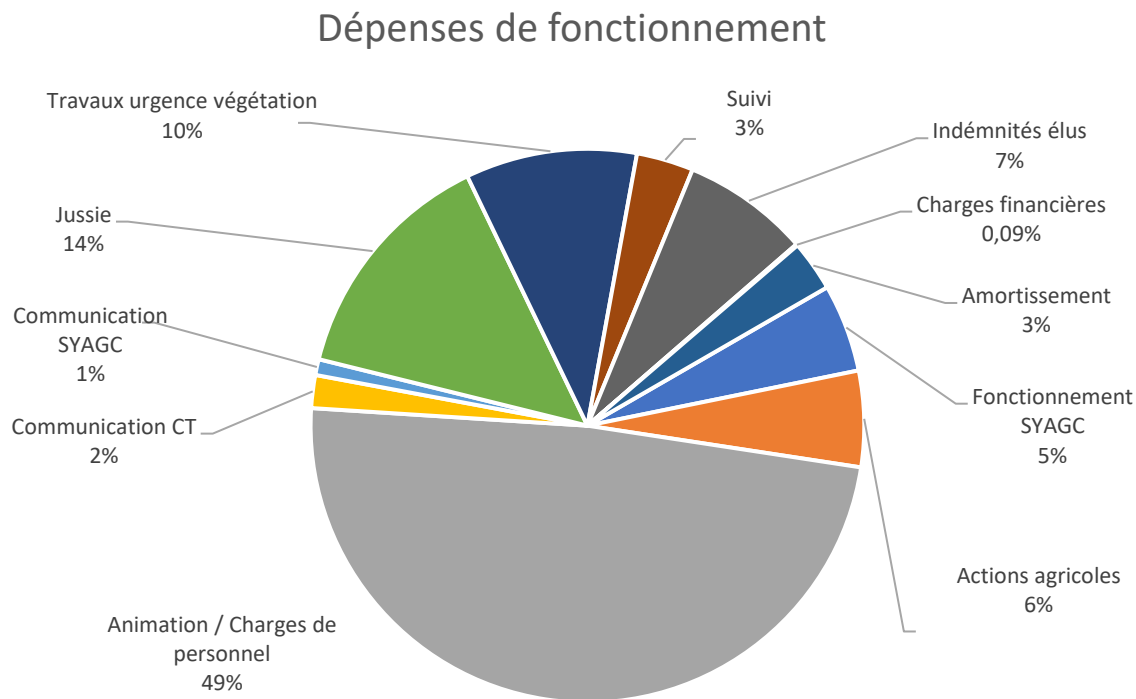
L'équipe du SYAGC est composée d'un directeur et de deux chargés de missions :

Le personnel		
Nom	Fonction	Missions principales
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des programmes de travaux, dossiers réglementaires et financiers, reprogrammation du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comités techniques, médiation riverains, régie Jussie.
Amandine POUZET	Chargée de missions	Bilan du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, reprogrammation et suivi du programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études et des travaux, cartographie SIG, marchés publics, secrétariat, comptabilité, indicateurs de suivi, communication.
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Reprogrammation et mise en place du programme d'actions du SYAGC inscrits dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, suivi des études, des dossiers de subventionnements et des travaux, indicateurs de suivi, cartographie SIG, communication, régie Jussie.

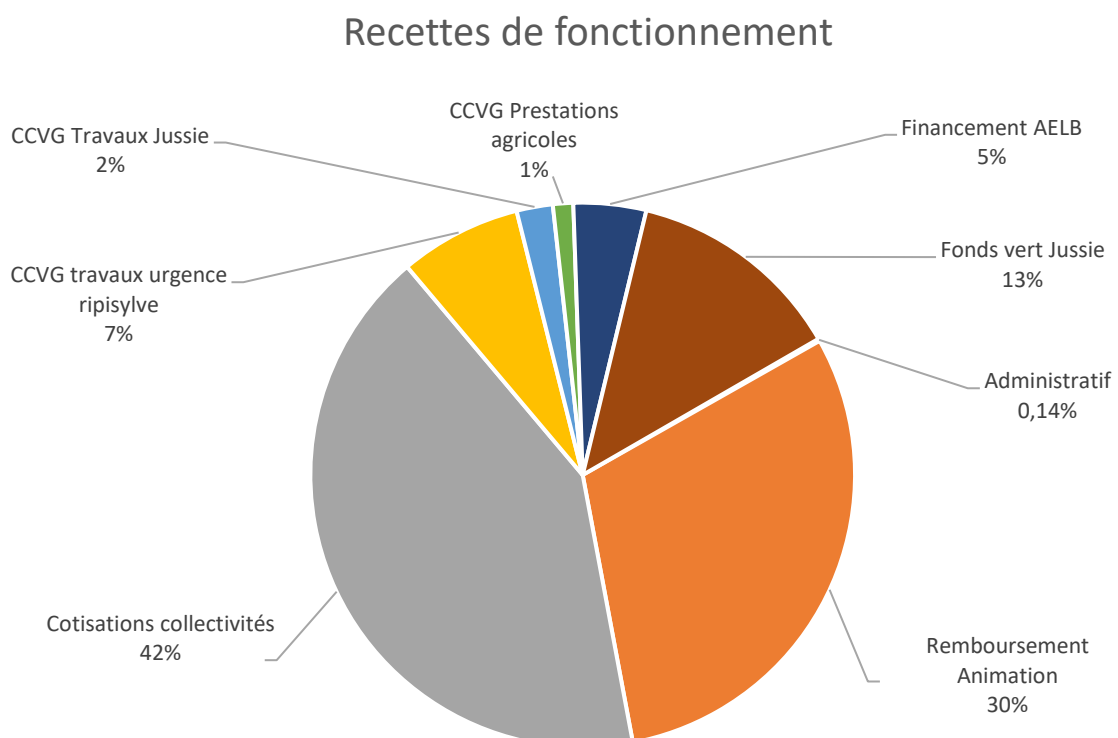
II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux collectivités adhérentes (la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Communauté d'agglomération Grand Châtelleraut) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement. En 2023, le SYAGC a bénéficié d'aides financières provenant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Vienne. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement

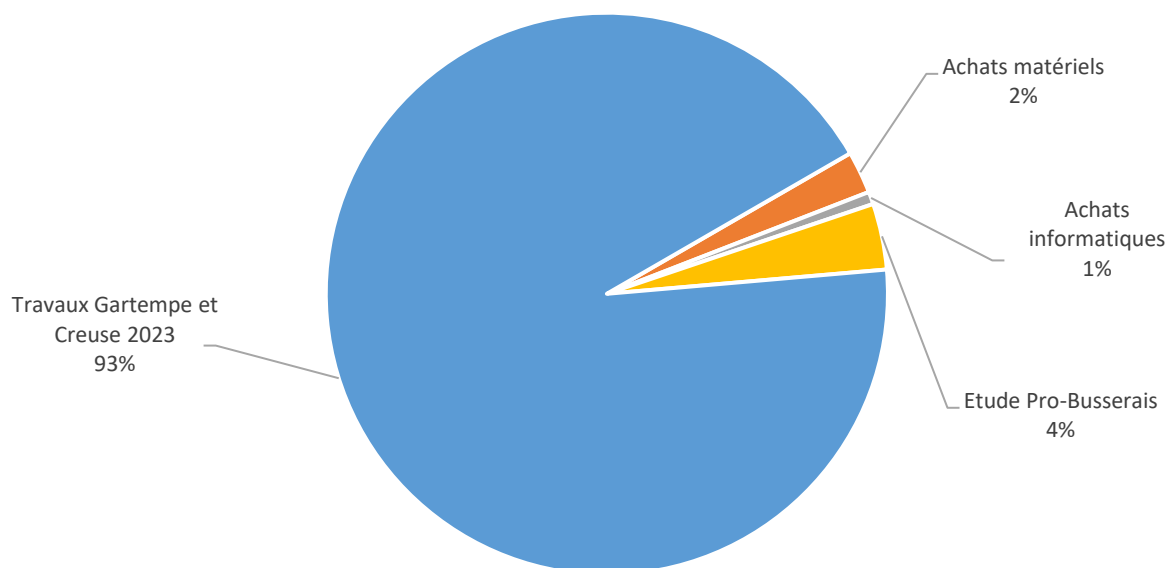


2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement



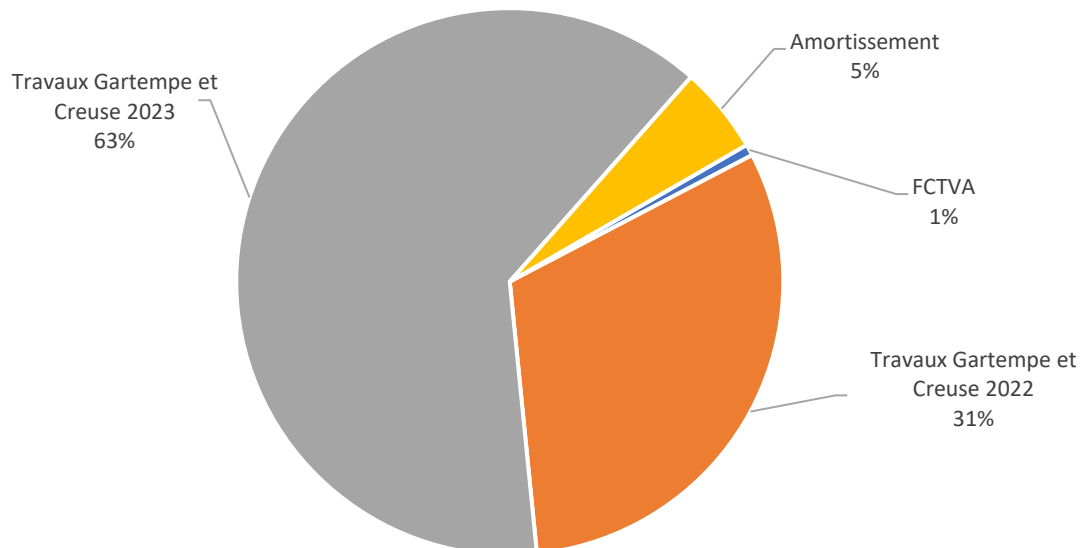
2.3 Répartition des postes de dépenses d'Investissement

Dépenses d'investissement



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement

Recettes d'investissement



III. Les principales actions du SYAGC en 2023

3.1 Rappel du contexte

Entre 2018 et 2020, le SYAGC a réalisé une étude bilan du CTMA Gartempe 2014-2018 ainsi qu'une étude de reprogrammation. Le programme d'actions priorisé établi à partir de ces deux documents est divisé en 6 années d'interventions. Les trois premières phases ont été intégrées dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse 2020-2022. Ce dernier a été signé le 31 Janvier 2020 par 9 structures : La Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne (FDAAPPMA86), le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), la Chambre d'Agriculture de la Vienne (CA86), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Vienne Nature (VN), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et la Région Nouvelle Aquitaine (RNA).

L'objectif de ce CT est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SYAGC a été désigné animateur général du CT par l'ensemble des signataires afin d'assurer le bon déroulement du programme d'actions. Il organise les différents comités de pilotage, comités techniques et commissions thématiques nécessaires au bon déroulement du CT. Il est aussi en charge de la réalisation des bilans annuels et du bilan final du contrat. Enfin, le SYAGC réalise les différentes opérations de communication propres au CT ainsi que l'ensemble des marchés publics communs nécessaires à la mise en œuvre des actions.

La principale thématique traitée dans ce CT concerne les cours d'eau avec de nombreuses actions de restauration ciblant la ripisylve, les berges, la morphologie du lit, la continuité écologique et les espèces invasives. Des opérations menées à l'échelle des bassins versants ont aussi été inscrites : actions agricoles visant à limiter les pollutions diffuses, études et restauration de la fonctionnalité des zones humides, inventaires faunistiques. Des actions de sensibilisation et de communication auprès du public sont réalisées dans ce CT afin de détailler les différentes opérations menées dans le cadre du contrat.

En raison de la nature des travaux et des maitres d'ouvrage engagés dans le CT Gartempe et Creuse 2020-2022, une Déclaration d'Intérêt Général et un dossier d'Autorisation Environnementale Unique ont été nécessaires afin de mettre en place le programme d'actions du SYAGC, de la CCVG et de la FDAAPPMA86. Avec l'accord des partenaires techniques et financiers, ces documents ont été réalisés en interne par le SYAGC pour le compte des trois structures. Le programme général a été déclaré d'Intérêt Général par l'arrêté préfectoral n°2020/DDT/SEB/413. Les actions et les linéaires concernés sont mis à jour tous les ans et transmis à la Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT86).

Entre octobre 2022 et mars 2023, le SYAGC s'est chargé d'effectuer le bilan technique et financier du CT Gartempe et Creuse 2020-2022 afin d'évaluer le taux de réalisation des différentes opérations engagées. En complément de cette opération, le syndicat a défini le nouveau programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à partir des conclusions de l'étude de reprogrammation établies en 2020, du bilan du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, et des capacités techniques et financières des maitres d'ouvrage.

Le SYAGC a aussi démarché de nouvelles structures en capacité d'intégrer le CT GC 2023-2025. C'est ainsi que Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint les 9 partenaires du précédent CT afin de travailler sur la thématique agricole sur le territoire. Le Conseil départemental de la Vienne, qui finançait déjà certaines opérations dans le précédent CT a lui aussi signé le document contractuel, portant ainsi le nombre de structure intégrant le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 à 11 (8 maitres d'ouvrage et 3 partenaires financiers).

Le programme d'actions de ce nouveau CT prévoit une grande majorité d'actions portant sur la thématique de la restauration des cours d'eau. Cependant, la thématique agricole est plus développée avec l'intégration d'un nouveau maitre d'ouvrage agissant exclusivement sur ce sujet, ainsi que par l'intégration d'actions portant sur cette thématique dans le programme opérationnel du SYAGC et de la CCVG.

En 2023, le SYAGC a réalisé de nombreuses opérations en faveur des milieux aquatiques. Elles peuvent être regroupées en deux catégories : les actions inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 et les actions complémentaires propres au syndicat.

3.2 Achèvement du CT Gartempe et Creuse 2020-2022

3.2.1 Bilan 2022 du CT Gartempe et Creuse

En tant qu'animateur du CT GC, le SYAGC est en charge de la production du bilan annuel.

Chaque début d'année, le SYAGC transmet à tous les maitres d'ouvrage un tableau de bord regroupant l'ensemble des opérations que les structures se sont engagées à réaliser au cours de l'année dans le cadre du CT Gartempe et Creuse. Ce document est complété puis transféré au syndicat en fin d'année.

Le SYAGC produit alors un rapport technique et financier permettant de comparer les opérations réalisées durant l'année écoulée avec le programme prévisionnel établi en début de contrat. Il ressece aussi les difficultés rencontrées, explique les écarts de réalisation observés et détaille les pistes d'amélioration proposées afin d'éviter certaines problématiques pour le futur.

En 2023, le SYAGC a finalisé le bilan de l'année 2022.

3.2.2 Bilan de fin de contrat

Le CT Gartempe et Creuse arrivant à son terme en 2022, un bilan des trois premières années de réalisation était nécessaire afin d'évaluer l'efficacité des interventions. En tant qu'animateur du CT, le SYAGC s'est chargé de cette mission.

Le bilan général des trois années du contrat regroupe les principales conclusions sur la période 2020-2022. Ce document permet d'analyser en détail le taux de réalisation technique et financier pour chacune des grandes thématiques inscrites dans le CT. Cet exercice est aussi réalisé pour les 8 maitres d'ouvrage signataires. Une analyse des différences est aussi fournie.

Ce document est primordial pour justifier l'engagement des différents maitres d'ouvrage et valider la reconduction de leurs opérations dans le futur programme d'actions 2023-2025 auprès des partenaires financiers.

3.2.3 Finalisation du programme d'actions et signature du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

En parallèle de la réalisation du bilan de la première phase, le SYAGC a défini le nouveau programme d'actions du Contrat Territorial Gartempe et Creuse sur la période 2023-2025.

Il a été élaboré à partir du programme d'actions idyllique établi lors de l'étude de reprogrammation du CT 2014-2018, des conclusions du bilan du CT Gartempe et Creuse 2020-2022, des volontés des maitres d'ouvrage et de leurs capacités techniques et financières disponibles sur cette période.

Suite aux sollicitations du SYAGC, un nouveau maitre d'ouvrage (Bio Nouvelle-Aquitaine) a décidé d'intégrer le CT Gartempe et Creuse 2023-2025 en proposant un programme d'actions pluriannuel.



- Documents de référence :
- > Stratégie territoriale
 - > Feuille de route
 - > Contrat territorial Gartempe et Creuse 2020-2022
 - > Tableaux de bords et bilans annuels
 - > Comptes rendus des COTECH et COPIL

Validation en instances :

COTECH du 20 juin 2022
COPIL du 6 septembre 2022

Partenaires du CT Gartempe et Creuse :



Une fois le programme d'actions définitif produit, celui-ci a été présenté au comité technique ainsi qu'au comité de pilotage du contrat afin d'être validé. Le SYAGC s'est aussi assuré de la compatibilité des opérations avec la stratégie territoriale et la feuille de route établies en 2020.

Pour finir, le SYAGC s'est chargé de rédiger le document contractuel à signer en fonction des requêtes des partenaires financiers. Une fois validé, le document définitif a été signé électroniquement durant l'été 2023.

Pour des raisons d'agenda, la cérémonie officielle de signature du contrat par les maîtres d'ouvrage et les partenaires financiers a été reportée.

3.3 Première année opérationnelle du CT Gartempe et Creuse 2023-2025

3.3.1 Bilan 2023 du CT

Fin 2023, le SYAGC a réalisé le bilan technique et financier de la première année du CT Gartempe et Creuse 2023-2025. Ce dernier est réalisé à partir des données inscrites dans le tableau de bord transmis par l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Le rapport définitif a été achevé début 2024 puis validé par les membres du comité technique et du comité de pilotage.

3.3.2 Animation générale du CT Gartempe et Creuse

En raison des bons résultats obtenus lors du précédent CT, les signataires du CT Gartempe et Creuse 2023-2025 ont souhaité reconduire le SYAGC en tant qu'animateur.

Le syndicat s'assure de la cohérence des opérations et de la mise en œuvre du programme d'actions inscrit dans le CT GC. Il organise, anime et rédige les comptes rendus de l'ensemble des comités de pilotage, des comités techniques et des commissions thématiques nécessaires à l'avancement du CT GC.

En 2023, le SYAGC a organisé et animé :

- Une commission agricole. Cette rencontre réalisée en mars 2023 a permis de présenter les résultats des différentes actions menées par les signataires sur cette thématique durant le précédent CT et de détailler les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre en 2023. Bio Nouvelle-Aquitaine, qui a rejoint le CT GC 2023-2025, a présenté sa structure, son fonctionnement, ses objectifs et son programme d'actions.
- Une commission communication. Cette rencontre a permis au SYAGC de présenter et de faire valider le plan de communication prévisionnel sur les trois années du CT GC 2023-2025. Il a aussi recueilli les attentes et les besoins des différents maîtres d'ouvrage concernant les supports de communication à produire ou à reprogrammer.
- Une commission milieux aquatiques présentant l'ensemble des indicateurs de suivis mis en œuvre sur le territoire par le SYAGC, la CCVG et la FDAAPPMA86.
- Une commission zones humides détaillant les travaux réalisés en 2022 et ceux prévues en 2023.

En complément de ces rencontres, le SYAGC a organisé et animé un comité technique regroupant les maîtres d'ouvrage, les partenaires financiers et les partenaires techniques (DDT, DREAL, OFB, DRAC, associations...). Cette rencontre a permis de présenter synthétiquement le programme d'actions 2023 ainsi que les conclusions des différentes commissions thématiques afin de recueillir les avis techniques et les recommandations des différentes structures. Ces conclusions ont ensuite été présentées au comité de pilotage composés des élus de chacune des structures signataires afin de confirmer le programme d'actions et de valider respectivement leur engagement financier.

3.3.3 Restauration de la ripisylve sur la Creuse

Le SYAGC s'est engagé à restaurer la végétation des berges sur les 42 km de la Creuse dans le département de la Vienne durant les 6 années du Contrat Territorial. Ce linéaire a été divisé en 6 tronçons d'environ 7 km chacun.

En 2023, le SYAGC est intervenu sur le 4^{ème} secteur, sur les communes de Leugny et Saint-Rémy-sur-Creuse. Les travaux ont consisté à abattre les arbres morts ou dépérissants présents sur les berges et à retirer les embâcles problématiques pour le libre écoulement des eaux. Les travaux n'ont pas été systématiques. Les arbres morts ou embâcles jugés non problématiques ont été conservés pour leur intérêt écologique.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise locale TLN. Elle est intervenue sur 7107 ml, entre les mois de juin et septembre. Le montant total de l'opération est de 17 986 € TTC. L'opération est financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles sur la Creuse						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Creuse	7 107 ml	17 986 €	8 993 €	3 597,20 €	1 798,60 €	3 597,20 €

3.3.4 Restauration des affluents Creuse : la Luire et le Ris

L'opération regroupe plusieurs travaux de restauration ciblant la ripisylve, la morphologie du lit ainsi qu'une zone humide. Les travaux ont été menés sur les bassins versants du Ris (communes de Vicq-sur-Gartempe et Pleumartin) et de la Luire (Coussay-les-Bois et La-Roche-Posay).

Au préalable des travaux, le SYAGC a rencontré les propriétaires fonciers sur site afin de leur présenter les opérations. Une convention de travaux a été signée avec chacun d'entre eux.

3.3.4.1 Restauration de la végétation rivulaire et gestion des embâcles

Cette action vise à restaurer la qualité et la diversité de la végétation rivulaire afin d'améliorer ses différentes fonctionnalités. Les opérations menées comprennent notamment la conduite de cépées (le plus souvent sur des aulnes, des frênes et des noisetiers), l'abattage ou l'élagage des grands arbres (vivants et morts) ainsi que les travaux de débroussaillage. Les embâcles gênant les écoulements ou favorisant l'érosion des berges ont aussi été retirés. L'intervention n'est pas systématique. La végétation et les embâcles non problématiques sont conservés au maximum pour leur rôle de caches, d'ombrage, de nourriture ou de maintien des berges.

Ces opérations permettent aussi de faciliter l'accès des engins aux cours d'eau pour la réalisation des travaux de restauration de la morphologie du lit.

En 2023, le SYAGC est intervenu sur 1200 ml de la Luire et 596 ml du Ris. Sur la Luire, le linéaire est globalement proche de celui inscrit dans le programme prévisionnel du CT alors qu'il est plus important sur le Ris de 421 ml. En effet, suite aux discussions engagées avec le SYAGC, le propriétaire foncier a souhaité inclure une parcelle supplémentaire dans le linéaire de travaux. Cet ajout permet de connecter le tronçon restauré en 2023 avec celui aménagé par le SYAGC en 2021.

Les travaux ont été confiés aux entreprises Soins Modernes Des Arbres (SMDA), SAS CHOIGNOT et TLN pour un montant total de 22 685,18€ TTC. Les dépenses sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la ripisylve sur la Loire et le Ris						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	1 200 ml	22 685,18 €	11 342,59 €	4 537,04 €	2 268,52 €	4 537,04 €
Ris	596 ml					
TOTAL	1 796 ml					



Elagage des branches basses sur le Ris (à gauche) ; Embâcle problématique retiré sur la Loire (à droite)

3.3.4.2 Restauration de la morphologie du lit

La qualité morphologique du lit mineur des affluents Gartempe et Creuse a été dégradée par les différents travaux d'hydraulique agricole réalisés dans le passé lors du remembrement. Ils ont consisté à élargir la section d'écoulement et à supprimer les granulats grossiers pour faciliter l'évacuation de l'eau afin de mettre en cultures les terres en bordure de rivières.

Ces opérations ont uniformisé les écoulements et dégradé la qualité et la diversité des habitats aquatiques. Les hauteurs d'eau ont fortement diminué, réduisant les capacités de survie des espèces durant la période d'étiage. Le retrait des sédiments grossiers a aussi favorisé l'érosion du pied de berge et l'incision du lit.

Les travaux de restauration du lit mineur réalisés par le SYAGC en 2023 ont consisté à recréer une armure sédimentaire avec des granulats alluvionnaires de 0-150 mm. Des blocs ont aussi été dispersés ponctuellement afin d'accroître la diversité des habitats.

Ces aménagements visent à :

- reconstituer une succession de radiers et de fosses,
- concentrer la lame d'eau à l'étiage sur une portion du lit mineur pour augmenter la hauteur d'eau,
- diversifier les habitats et les écoulements,
- faciliter la dissolution de l'oxygène atmosphérique dans l'eau,
- recréer la carapace d'écoulement afin de protéger le fond et les berges de l'incision,
- restaurer des zones de reproduction pour les espèces aquatiques.

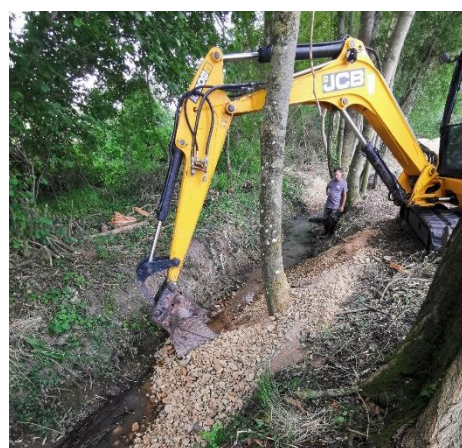
La section d'écoulement a été réduite de 50 à 75 % sur les zones de radiers et d'environ 25 % sur les zones de fosses. L'alternance des profils d'écoulement a été recrée tous les 6 à 10 fois la largeur du lit mineur mouillé.

Les aménagements ont été dimensionnés de manière à ne pas modifier les écoulements lors des crues afin de ne pas favoriser les inondations ou l'érosion des berges.

Les travaux ont été réalisés sur 1 200 ml de la Loire et 1 411 ml du Ris. Sur la Loire, les linéaires sont proches de ceux inscrits dans le programme prévisionnel alors qu'ils sont plus conséquents de 421 ml sur le Ris suite à la demande d'un propriétaire d'accroître le tronçon de restauration sur une de ses parcelles. Cette demande a permis au SYAGC de connecter le linéaire restauré en 2021 avec celui aménagé en 2023.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SAS CHOIGNOT pour un montant de 99 170,34 € TTC. Les dépenses sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration de la morphologie sur la Loire et le Ris						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	1 200 ml	99 170,34 €	49 585,17 €	19 834,07 €	9 917,03 €	19 834,07 €
Ris	1 411 ml					
TOTAL	2 611 ml					



Recharge granulométrique réalisée sur la Loire (à gauche) et le Ris (à droite) afin de resserrer la section d'écoulement, restaurer l'armure sédimentaire et recréer des habitats aquatiques

3.3.4.3 Restauration de la petite continuité écologique

Sur le tronçon du Ris rechargé en granulats, plusieurs buses ont été classées comme problématiques pour la petite continuité écologique. La montaison des espèces est rendue difficile en raison de l'affaissement de cette dernière ou suite à la création d'une chute à l'aval par érosion du lit.

Pour résoudre cette problématique, le SYAGC a réalisé deux types d'opération :

- Le remplacement de la buse afin de supprimer la problématique en s'assurant du bon calage de l'installation.
- L'aménagement à l'aval de plusieurs mini-seuils ou d'une rampe avec des matériaux alluvionnaires afin de supprimer la chute et d'assurer le franchissement piscicole toute l'année.

Au total, trois passages busés ont été restaurés, un par remplacement de la buse et les deux autres par aménagement de la chute.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise SAS CHOIGNOT. Le coût des aménagements est englobé dans le montant total des travaux de restauration morphologique.



Remplacement d'un passage busé par le SYAGC sur le Ris : avant (à gauche) et après travaux (à droite).

3.1.1.1 Plantation de ripisylve

Lors des travaux de remembrement agricole, la végétation rivulaire arbustive et arborée a été arrachée pour faciliter le passage des engins et limiter les travaux d'entretien. Sur de nombreux tronçons, elle est uniquement constituée des bandes enherbées réglementaires ou d'espèces inadaptées aux bordures de cours d'eau (espèces d'ornement ou plantations de peupliers).

Les haies et la ripisylve présentent de nombreux atouts pour le milieu, leurs espèces et les agriculteurs : maintien des berges, refuge et réserve de nourriture pour les espèces, corridor écologique, protection des cultures contre le vent, limitation de l'érosion du sol, filtration des eaux de ruissellements, ombrage pour le bétail, bois de chauffage, abris des auxiliaires de cultures... Il est donc important de préserver celles existantes et d'en replanter sur les linéaires qui en sont dépourvus.

Selon la volonté du propriétaire, deux types d'opérations sont possibles :

- Une plantation multi-strates. Les essences de hauts jets sont espacées de 10 m et les espèces buissonnantes sont implantées tous les mètres. Cette méthodologie peut être mise en place sur une ou plusieurs lignes en bordure de cours d'eau. Cette solution est privilégiée en raison de son fort intérêt pour le milieu.
- Une plantation mono-strate constituée uniquement d'arbre de haut jet. Les bénéfices sont moindres pour le milieu mais cette méthodologie permet tout de même de diversifier la végétation rivulaire et favorise la repousse des essences locales en limitant l'entretien des rives par les propriétaires.

Les plantations réalisées par le SYAGC sont effectuées avec des espèces adaptées aux bordures de ruisseaux et aux milieux humides : frênes, aulnes, noisetiers, saules, érables, aubépines... Le SYAGC conseille les propriétaires sur l'entretien à réaliser afin de favoriser le développement des sujets plantés.

Après discussions avec les propriétaires, le SYAGC a fait intervenir l'entreprise EIVE 86 pour planter 810 ml de ripisylve mono-strate sur le tronçon rechargé en granulats sur le Ris. Une plantation multi-strates est programmée pour le mois de février 2024 sur les 690 ml de la Loire restaurés en 2023.

Le montant des travaux est de 20 741,60 € TTC. Il est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Plantation de ripisylve sur la Loire et le Ris						
Cours d'eau	Linéaire	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	690 ml	20 741,60 €	10 370,80 €	4 148,32 €	2 074,16 €	4 148,32 €
Ris	810 ml					
TOTAL	1 500 ml					



Plantations réalisées par le SYAGC sur le Ris en 2023 (à gauche) et sur la Loire en 2024 (à droite)

3.1.1.2 Restauration du fonctionnement d'une zone humide

En raison de l'absence d'activité humaine sur une zone humide de la Loire, le site a progressivement été colonisé par la végétation. Cette fermeture du milieu a modifié la flore présente sur site en limitant le développement des espèces caractéristiques des zones humides. Le SYAGC a organisé une rencontre sur site avec le propriétaire et le Conservatoire d'Espaces Naturels afin de définir les travaux de restauration à mettre en œuvre.

Trois actions ont été mises en œuvre :

- Le débroussaillage et le broyage de la végétation herbacée et arbustive (ronces, saules, noisetiers, aubépines). Les arbres de hauts jets présentant un intérêt écologique ont été conservés.
- L'étrépage du sol. La matière organique s'était accumulée dans le temps avec la décomposition de la végétation, augmentant ainsi l'épaisseur du sol, réduisant de ce fait la période de mise en eau du site. Les espèces végétales spécifiques des zones humides se sont peu à peu fait remplacer par d'autres espèces. Les travaux ont consisté à retirer la couche superficielle du terrain (10 cm) pour assurer une meilleure connexion entre le sol et la nappe phréatique.
- La création de mares. 3 mares sont présentes sur le site. Elles se sont progressivement comblées suite à l'absence d'entretien. Le SYAGC a donc décidé de les curer afin de faciliter leur mise en eau et d'accroître leur profondeur.

Les travaux ont été réalisés sur 0,8 ha par l'entreprise Soins Modernes Des Arbres (SMDA) pour un montant de 8 928 € TTC. Ils sont financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Vienne et le SYAGC.

Restauration d'une zone humide sur la Loire						
Cours d'eau	Surface	Coût total	Financements			
		TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Loire	0,8 ha	8 928,00 €	4 464,00 €	1 785,60 €	892,80 €	1 785,60 €



Restauration de la zone humide effectuée par le SYAGC en 2023 : Broyage de la végétation (haut à gauche) ; étrépage du sol (haut à droite) ; recréation d'une mare (bas à gauche) ; zone humide en eau 3 mois après travaux (bas à droite)

3.1.2 Restauration de la continuité écologique

3.1.2.1 Ouvrage de Busserais

Depuis plusieurs années, le SYAGC travaille avec le propriétaire pour aménager l'ouvrage de Busserais situé sur la commune de la Bussière afin d'assurer ses obligations réglementaires liées à la continuité écologique. La solution technique retenue est la création d'une passe à poissons en rive droite de l'ouvrage accompagnée de 2 pré-barrages. Initialement programmé dans la première phase du CT GC 2020-2022, le projet a connu plusieurs points de blocage qui ont retardé la finalisation du dossier (vente du site, opposition du propriétaire en raison du coût des travaux, désaccord sur la solution technique à mettre en place...).

En 2023, le SYAGC a organisé plusieurs rencontres entre le bureau d'étude NCA environnement, la Direction Départementale des Territoires de la Vienne et l'Office Français de la Biodiversité afin de faciliter la constitution du dossier technique et réglementaire. Il a aussi rencontré le propriétaire afin de le convaincre de l'intérêt d'aménager son site. Les financeurs ont aussi été sollicités pour définir le plan de financement.

Actuellement, le dossier est en cours de finalisation auprès du bureau d'étude suite aux dernières demandes de compléments de l'OFB. L'instruction du dossier par la DDT86 sera ensuite réalisée en 2024 pour des travaux prévu durant l'automne 2024.

3.1.2.2 Ouvrage de Concise

Le projet de création d'une brèche de 15 m, localisée en rive droite, avec installation d'une rampe, a été validé en 2021 et les travaux devaient être réalisés en 2023. Cependant, les travaux ont été reportés à l'été 2024 en raison de la sollicitation trop tardive des entreprises par le propriétaire.

3.1.2.3 Autres ouvrages sur la Gartempe et l'Anglin

En 2023, la DDT86 a contacté l'ensemble des propriétaires dont les ouvrages sont jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe et l'Anglin dans le département 86. L'objectif était de leur rappeler leurs obligations réglementaires. Le SYAGC a été convié à assister à ces rencontres.

Après discussions, les propriétaires des ouvrages de Lenest, de Prunier, du bourg d'Angles-sur-l'Anglin et de Remerle ont validé le lancement d'une consultation permettant de solliciter les bureaux d'études pour lancer une étude de projet afin de restaurer la continuité écologique sur leur seuil. Sur les ouvrages de Guillerand et de Cluzeau/le Logis les propriétaires n'ont pas souhaité intégrer la démarche.

Après validation des propriétaires, le SYAGC s'est chargé de rédiger les différents documents nécessaires à la consultation. Une fois le délai achevé, le syndicat a effectué l'analyse des offres et présentera les résultats aux propriétaires qui décideront par la suite de retenir ou non un bureau d'études pour lancer l'opération.

3.1.3 Mise en œuvre du programme d'actions agricoles

En raison des résultats dégradés de plusieurs indicateurs de suivi du milieu, les élus du SYAGC ont souhaité s'engager sur la thématique agricole dans le cadre du CT Gartempe et Creuse afin d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Deux catégories d'opérations ont été retenues par le SYAGC sur le territoire : une étude zones tampon humides artificielles et des formations agricoles (confiées au Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)).

3.1.3.1 Actions confiées au CIVAM

Fin 2022, le SYAGC et la CCVG ont rencontré le CIVAM pour définir un programme d'actions à mettre en place sur le territoire. En 2023, deux catégories d'opérations ont été réalisées :

- Tours de prairies. L'objectif est d'échanger avec les participants sur la gestion actuelle de leurs prairies, leurs stocks fourragers, la mise au pâturage, leurs problématiques actuelles et les solutions mises en œuvre.... Sur une des rencontres, une botaniste a été invitée à participer à la réunion et à répondre aux questions des participants. Ces 4 rencontres d'une demi-journée se sont déroulées sur les communes de Coussay-les-Bois (SYAGC), Liglet, Bourg-Archambault et la Trimouille (CCVG).



- Formation POSYPRE. Cette formation de trois demi-journées est dispensée par le cabinet spécialisé SC2 Grandes Cultures. L'objectif est d'apprendre à différencier les différentes maladies des céréales à paille et leur stade de développement afin de définir s'il est nécessaire ou non d'apporter des produits phytosanitaires. Cette méthodologie permet d'éviter les traitements préventifs et d'intervenir en fonction des besoins réels de la plante. Les évolutions sur la législation des produits phytosanitaires et leurs conditions d'utilisation sont aussi dispensées. En 2023, les 3 séances ont été réalisées sur une ferme à Haims.



En fin d'année 2023, le SYAGC a organisé une rencontre avec le CIVAM et la CCVG pour établir précisément le programme d'actions et cibler les territoires prioritaires pour l'année 2024.

3.1.3.2 Actions réalisées par le SYAGC

En 2023, le SYAGC a lancé une étude zone tampon humide artificielle (ZTHA) sur le bassin du Gué de la Reine. Sur ce bassin, les analyses d'eau mettent en évidence une surconcentration en nitrates et en phosphates, probablement liée à certaines pratiques agricoles effectuées sur le bassin. Cette étude doit permettre

d'identifier les origines de cette pollution azotée et de proposer des solutions permettant de la capter et de l'épurer avant qu'elle ne rejoigne le cours d'eau.

Le principe de l'étude a été présenté aux agriculteurs locaux avant d'être débutée. Elle a ensuite été confiée au bureau d'étude NCA Environnement. Le rendu final est attendu pour le premier trimestre 2024.

Actions agricoles					
Cours d'eau	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Actions CIVAM	15 375,0 €	7 687,5 €	0,0 €	0,0 €	7 687,5 €
Etude ZTHA					

3.1.4 Actions de communication

3.1.4.1 Communication propre au CT

Suite à la validation du plan de communication, le SYAGC a réalisé les opérations suivantes :

- La mise à jour du site internet du CT : www.contrat-gartempe-creuse.fr. En 2020, le SYAGC a créé un site internet permettant de communiquer sur le CT, ses objectifs, son fonctionnement, les actions portées par les maîtres d'ouvrage... Le SYAGC est en charge de son animation et sa mise à jour. En 2023, le syndicat a rédigé et publié 8 articles. Au total, plus de 550 personnes ont visité le site du CT en 2023.



- La rédaction de la Newsletter n°4 du CT. Ce document retrace les faits marquants de l'année pour chacune des 4 thématiques traitées dans le CT. Un focus est aussi réalisé à la fin du document sur une action innovante ou sur un sujet méconnu. La Newsletter a été envoyée aux partenaires techniques et financiers du CT. Elle sera prochainement imprimée pour être distribuée sur le territoire.

- Participation au festival « Or bleu » : le SYAGC a réalisé une animation d'une journée sur la commune de La-Roche-Posay durant l'été. Lors d'une promenade en bordure de rivière, le SYAGC a abordé le fonctionnement général d'une rivière, les structures en charge de sa gestion et de sa restauration ainsi que les objectifs et les actions inscrits dans le CT Gartempe et Creuse. Cette animation doit être reconduite en 2024.



- Participation au festival Scènes de nature : Lors de cette animation de deux jours organisée par Grand Châtelleraut, le SYAGC a tenu un stand promouvant le CT Gartempe et Creuse et ses différentes missions. Les supports de communication créés dans le cadre du CT ont été distribués à cette occasion. Cette manifestation doit être reconduite en 2025.

- Relai d'informations : En tant qu'animateur du CT, le SYAGC a diffusé les différentes informations transmises par les partenaires techniques et financiers comme la lettre d'informations de l'EPTB Vienne sur les économies d'eau dans les bâtiments publics, le concours prairies fleuries organisée par la LPO et le CIVAM, le bilan des suivis hydrologiques de l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine...

3.1.4.2 Communication propre au SYAGC

En plus de réaliser les actions de communication du CT, le SYAGC effectue aussi des opérations de communication permettant de promouvoir ses différentes missions.

En 2023, le SYAGC a mené les actions suivantes :

- La mise à jour du site internet du SYAGC www.syndicat-gartempe.fr. Ce site présente le syndicat, son territoire, ses missions, son engagement dans le CT Gartempe et Creuse, son actualité... Il regroupe aussi l'ensemble des documents de communication réalisés et distribués par le SYAGC. En 2023, le syndicat a publié 11 articles. Au total, près de 3000 personnes ont consulté le site durant l'année.
- La réalisation, l'impression et la diffusion des bilans, notamment le rapport d'activités 2022 du SYAGC et le bilan de la campagne physico-chimiques 2022.
- La publication de la newsletter du SYAGC. Depuis 2016, le SYAGC rédige une lettre d'informations retraçant les grandes actions menées durant l'année écoulée ainsi que les principales opérations que le SYAGC engagera dans l'année à venir. En 2023, le SYAGC a imprimé et distribué la Newsletter n°6 (rédigée fin 2022) et a conçu la Newsletter n°7 qui sera diffusée à ses partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux communes de son territoire en 2024.
- La création et la diffusion d'une plaquette sur l'intérêt des haies. Elle a été distribuée aux agriculteurs du territoire lors des différentes rencontres survenues durant l'année,
- La rédaction d'un article d'une page dans la Nouvelle République. Ce document retrace les travaux de restauration réalisés durant l'été 2022 sur les ruisseaux de la Luire et de la Plate,
- La participation aux festivals Or bleu et Scènes de nature. En plus de promouvoir le CT, le SYAGC a aussi communiqué sur les actions qu'il porte sur le territoire dans le cadre du contrat.
- La rédaction et la diffusion d'une plaquette de sensibilisation sur les bandes enherbées et les zones de non-traitement. Suite à la demande des agriculteurs locaux, le SYAGC a rédigé un document synthétique regroupant les principales prescriptions et réglementations liées à l'épandage des produits phytosanitaires. Cette plaquette a été validée par l'Office Français de la Biodiversité avant d'être imprimée et diffusée sur le territoire.
- La réalisation de prises de vue avant et après travaux sur plusieurs chantiers qu'il a effectué en 2023. Le montage de la vidéo est en cours. Elle sera mise en ligne sur le site internet du SYAGC et diffusée lors des différentes opérations de communication.
- La réalisation d'un guide Ouvrage à destination des propriétaires de moulins sur la Gartempe et la Creuse. Ce document détaille la réglementation en vigueur sur le cours d'eau et expose les droits et les devoirs imposés aux propriétaires. Ce document a été imprimé et distribué.
- La réalisation de panneaux explicatifs installés sur les chantiers.
- La mise à jour du logo du SYAGC,
- L'accompagnement financier d'une opération de nettoyage de la Gartempe par l'association de plongée de Montmorillon (l'Aquarillon),
- La visite des travaux de restauration effectués sur la Luire en 2023 avec les élus locaux et la presse.



Les opérations de communication du CT sont accompagnées financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine alors que celles liées aux actions du SYAGC sont uniquement financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le reste à charge des deux opérations, après déduction des subventions, est pris en charge par le syndicat.

Communication					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Com CT	5 270,28 €	2 635,14 €	0,00 €	0,00 €	2 635,14 €
Com SYAGC	2 531,90 €	1 265,95 €	506,38 €	253,19 €	506,38 €
TOTAL	7 802,18 €	3 901,09 €	506,38 €	253,19 €	3 141,52 €

3.1.5 Animation plans d'eau sur la Luire et la Carte

En 2023, le SYAGC a poursuivi son opération d'animation sur les plans d'eau de la Luire et de la Carte débutée lors du CT Gartempe et Creuse 2020-2022. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie départementale du Schéma Directeur de l'Eau.

Le SYAGC a été convié par la DDT86 en charge de cette mission sur 6 plans d'eau jugés impactants sur les bassins de la Luire (4) et de la Carte (2). La DDT86 a défini la conformité et la régularité des équipements existants en présence des propriétaires des plans d'eau. Le SYAGC a accompagné les propriétaires volontaires afin de répondre aux requêtes de l'administration.

3.1.6 Indicateurs de suivi

En 2023, le SYAGC a continué ses différentes opérations de suivi des milieux aquatiques. Un rapport d'études et une synthèse sont en cours de finalisation mais les principales conclusions sont les suivantes :

- Suivi biologique (pêches électriques, IBG-DCE) et suivi morphologique : le suivi faunistique a été confié à la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne alors que le suivi morphologique a été mené par les agents du SYAGC. Ces indicateurs sont réalisés sur des tronçons soumis à des travaux de restauration. La comparaison des résultats avant et après travaux permet d'évaluer l'efficacité des opérations engagées. Concernant ceux effectués en 2023 sur des linéaires restaurés en 2021 et en 2022, le suivi morphologique met en évidence l'évolution positive du milieu suite aux travaux de recharge granulométrique puisque la diversité des habitats et des écoulements s'est améliorée significativement sur les linéaires restaurés. L'évolution des indicateurs biologiques (peuplement piscicole et macroinvertébrés benthiques) est moins marquée. Les résultats sont globalement positifs mais l'analyse détaillée de la composition des peuplements met en évidence l'impact important des deux années de sécheresse survenues sur le territoire. Les travaux permettent une plus grande résilience de la faune aquatique mais les espèces les plus sensibles sont encore très peu représentées.
- Suivi piézométrique : le SYAGC a mis en œuvre un suivi de la nappe d'accompagnement dans la zone humide restaurée en 2023. Le faible nombre de données après travaux (3 mois en période humide) ne permet pas de tirer des conclusions. Cette opération sera poursuivie en 2024.
- Suivi physico-chimique. Le SYAGC a poursuivi son analyse de la qualité de l'eau sur les affluents Gartempe et Creuse traversant son territoire. Les résultats sont proches de ceux mis à jour l'an passé. Les concentrations en nitrates s'amplifient de l'amont vers l'aval des ruisseaux du Gué de la Reine, de la Luire et du Ris jusqu'à atteindre des concentrations très importantes (jusqu'à 40 mg/l soit un état médiocre). Les activités humaines impactent aussi fortement la qualité de l'eau sur le Ris et la Plate lorsque des précipitations trop importantes surviennent avec des concentrations en nitrites classées en état médiocre ou mauvais. Enfin, ce suivi permet aussi de mettre en évidence la présence de rejets d'eaux usées mal traités de certaines STEP (La Pinerie à Lésigny, la Goufandière à Pleumartin et la Trompaudière à Coussay-les-Bois) qui dégradent la qualité de l'eau.
- Suivi hydrologique. Le SYAGC a prolongé sa campagne de suivi des débits initiée en 2021 sur le territoire. Les résultats mettent en évidence les faibles débits mesurés durant les 3 premiers trimestres 2023 avec

des niveaux hivernaux inférieurs aux moyennes et des débits d'étiage enregistrés tôt dans la saison. Les écoulements ont donc été problématiques deux années consécutives, de juin 2021 à octobre 2023.

Toutes ces opérations sont financées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SYAGC.

Indicateurs de suivi					
Actions	Coût total	Financements			
	TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
Indicateurs de suivi	9 127,29 €	4 563,65 €	0,00 €	0,00 €	4 563,65 €

3.1.7 Etude de l'état des sources et fontaines

Dans le cadre du CT Gartempe et Creuse 2023-2025, le SYAGC s'est engagé à réaliser une étude de caractérisation de l'état des sources sur les affluents Gartempe et Creuse. Ce diagnostic doit aussi permettre de définir un programme d'actions priorisé et de l'intégrer dans une prochaine phase opérationnelle de travaux de restauration. Initialement programmée en 2024, le SYAGC a fait le choix d'avancer cette étude suite à la candidature spontanée d'un stagiaire en formation professionnelle pour adulte.



Inventaire des sources et fontaines du Bassin Versant de la Loire et de la Plate



Figure 1 : source naturelle N°52

Figure 2 : source aménagée de Fleuryville (191)

La mission du stagiaire s'est étalée d'octobre 2022 à fin mars 2023. En raison de la période relativement courte pour la réalisation de la mission, le stagiaire s'est concentré sur le bassin de la Loire et de la Plate. 44 sources ont été identifiées sur le territoire.

Les agents du SYAGC ont accompagné le stagiaire sur les différentes phases de sa mission : définition du protocole de terrain, choix du périmètre d'études, recensement et contact des propriétaires, récolte et traitement des données, définition du programme d'actions et priorisation des interventions.

SABOURN Edgar
Formation adulte techniciens rivière GEMAPI
Année 2022-2023

Le programme d'actions priorisé est en cours d'étude par les agents du SYAGC. Une des sources identifiées comme dégradées lors de ce diagnostic est intégrée au programme de travaux 2024 du SYAGC en raison de sa proximité avec les tronçons bénéficiant des opérations de restauration.

Cette opération est financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SYAGC.

3.2 Actions complémentaires du SYAGC menées en 2023

En complément de ses opérations inscrites dans le CT Gartempe et Creuse 2023-2025, le SYAGC a réalisé plusieurs autres opérations sur son territoire. Elles sont détaillées dans la suite de cette partie.

3.2.1 Opération d'arrachage de la Jussie

Depuis 2011, le SYAGC réalise des opérations d'arrachage de la Jussie sur la Gartempe afin de contenir son expansion. Cette action est positive puisque chaque année les linéaires d'intervention ont augmenté alors que les volumes retirés au kilomètre ont diminué. A partir de 2016, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité de la Gartempe dans le département (70 km).



Suite à l'extension de son territoire sur la Creuse, le SYAGC a débuté des opérations d'arrachage de la Jussie sur ce cours d'eau à partir de l'été 2020.

Historiquement, le SYAGC a confié la réalisation de cette action à des entreprises spécialisées. A partir de 2021, les élus du SYAGC ont fait le choix de créer une régie afin de réaliser cette mission en interne. L'équipe, constituée d'un agent permanent du SYAGC et de deux saisonniers recrutés pour l'occasion, est intervenue du 1^{er} juin au 31 août. Cette modification de la méthodologie d'actions a permis au SYAGC de poursuivre son opération sur l'intégralité de la Gartempe, d'accroître le linéaire traité sur la Creuse et d'intervenir pour la première fois sur l'Anglin dans le département, en conservant un budget similaire aux années passées. Suite à ces bons résultats, les élus du SYAGC ont souhaité reconduire cette opération en conservant ce mode d'action.

Les principaux résultats de l'année 2023 sont regroupés dans le tableau suivant.

Cours d'eau	Résultats 2023		Résultats 2022		Evolution 2022-2023	
	Volume	Linéaire	Volume	Linéaire	Volume	Linéaire
Gartempe	57,2 m3	70 km	52,5 m3	70 km	+ 4,7 m3	+ 0 km
Creuse	73,9 m3	19,9 km	40,3 m3	12,2 km	+33,6 m3	+ 7,7 km
Anglin	7,8 m3	6,3 km	6,9 m3	6,3 km	+ 0,9 m3	+ 0 km
TOTAL	138,9 m3	96,2 km	99,7 m3	88,5 km	+ 39,2 m3	+ 7,7 km

Sur l'année écoulée, le SYAGC est intervenu sur l'intégralité du linéaire sous sa compétence dans le département sur la Gartempe (70 km) et l'Anglin (6,3 km). L'opération a aussi été réalisée sur 19,9 km de la Creuse (sur les 42 km traversant son territoire), soit un linéaire plus conséquent de 7,7 km. L'intervention sur de nouveaux linéaires de la Creuse, vierges de toute opération, explique la hausse importante des volumes retirés sur ce cours d'eau. Les volumes arrachés sont globalement similaires sur la Gartempe et l'Anglin. Une repasse a été effectuée sur l'intégralité de la Gartempe et de l'Anglin afin de retirer les repousses.

En compléments de cette opération, une intervention a été menée sur l'étang communal de Pleumartin, présent sur un affluent de la Creuse (la Luire) afin de traiter les herbiers naissants. Une opération d'arrachage a aussi été réalisée avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Indre-et-Loire sur la commune de Port-de-Piles.

Depuis 2 ans, le SYAGC réalise aussi des travaux d'arrachage de la Jussie sur la Vienne pour le compte de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe. L'équipe du SYAGC vient compléter manuellement les opérations d'arrachage réalisées mécaniquement par la structure sur les trois grands ouvrages hydroélectriques présents sur la rivière Vienne dans le département 86. En 2023, la régie a retiré 56 m3 sur 4,3 km de la Vienne sur les communes de Moussac, l'Isle Jourdain, le Vigeant et Availles-Limouzine.

Au vu des bons résultats de la régie, les élus du SYAGC ont souhaité reconduire l'opération en 2024. La période d'interventions sera augmentée d'un mois (1^{er} juin au 30 septembre) afin d'effectuer une repasse supplémentaire sur la Gartempe pour supprimer les repousses qui se développent tardivement dans la saison en raison des fortes chaleurs et des faibles débits enregistrés à cette période depuis quelques années.

En 2023, le SYAGC a répondu à un appel à projets du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires dans le cadre de son plan d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (Fonds Vert). Après analyse du dossier, le projet a été validé pour la période 2023-2025.

Arrachage de la Jussie				
Coût total	Financements			
TTC	Fonds Vert	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge du SYAGC
38 370,00 €	30 696,00 €	0,00 €	0,00 €	7 674,00 €



Herbiers de Jussie retirés par le SYAGC sur la Gartempe (à gauche), la Creuse (au milieu) et la Vienne (à droite).

3.2.2 Lutte contre le Ragondin

Depuis 2009, le SYAGC met en œuvre une campagne de lutte contre le ragondin et le rat musqué afin de limiter le développement et les impacts de ces espèces classées comme susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (Article R432-5 du Code de l'environnement).

Historiquement, le SYAGC faisait appel à une structure spécialisée pour mettre en œuvre cette opération. Depuis 2018, le SYAGC s'est doté de cages qu'il met à disposition gratuitement des piégeurs bénévoles du territoire. En 2023, l'opération a permis de capturer 276 ragondins, et 2 rats musqués.

3.2.3 Travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe

Depuis sa création en 1983, le SYAGC réalise des travaux d'urgence sur la végétation de la Gartempe en abattant les arbres dangereux et en retirant les embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondation.

En 2023, le SYAGC a réalisé une prospection de terrain afin de localiser les secteurs nécessitant une intervention rapide. Le Syndicat a fait intervenir l'entreprise TLN sur le territoire de la CCVG sur les communes de Lathus-Saint-Rémy, Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Pindray, Antigny, Saint Germain, Saint Savin, Nalliers, La Bussière et Saint-Pierre-de-Maillé, pour un montant total de 25 276 € TTC.

Sur le territoire de la CAGC, la méthode d'actions est différente. En cas d'intervention pour des opérations hors programme, les coûts peuvent être facturés aux propriétaires puisque la CAGC ne lève pas la taxe GEMAPI. Aucune opération d'urgence n'a été réalisée sur le territoire de la CAGC en 2023.

Travaux urgence végétation Gartempe (territoire CCVG)				
Coût total	Financements			
TTC	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Région Nouvelle-Aquitaine	Conseil Départemental	Reste à charge de la CCVG
25 276,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 276,00 €



Embâcle retiré sur la Gartempe à Montmorillon

3.2.4 Missions complémentaires

En complément des opérations présentées précédemment, le SYAGC met en œuvre plusieurs autres opérations annexes :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités adhérentes pour la réalisation de dossiers techniques ou réglementaires,
- Les conseils de gestion auprès des riverains à propos de la végétation rivulaire et des berges,
- La réalisation des cartographies et la gestion des bases de données
- La conception du plan de financement définitif et la réalisation des différents bilans et dossiers de subventionnement (solicitation et solde) pour les différentes opérations présentées dans ce document,
- La réalisation des différentes tâches administratives (secrétariat, budget...) nécessaires au bon fonctionnement du syndicat,
- La participation à différents comités techniques ou comités de pilotage en lien avec l'eau : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin Gartempe-Creuse ; Schéma Départemental des Eaux sur les thématiques étangs, continuité et zones humides ; étude Hydrologie Milieu, Usage, Climat sur le bassin Gartempe-Creuse, le comité Ressources, Projet de classement de la vallée de la Gartempe ...

IV. Répartition des missions du SYAGC en 2023

La synthèse des différentes missions des trois agents du SYAGC est consultable dans le graphique ci-après :

